

EGELHOF

SAS au capital de 1.000.000 Euros
Siège social : rue du Moulin
67220 Breitenbach
318 164 423 RCS Colmar

EGELHOF SENSORIC

SARL au capital de 1.200.000 Euros
Siège social : rue de l'Altenberg
67220 Neuve Église
501 463 012 RCS Colmar

APPORT PARTIEL D'ACTIF

Suivant acte sous seing privé en date du 28 février 2008, la société EGELHOF et la société EGELHOF SENSORIC ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société EGELHOF faisait apport à la société EGELHOF SENSORIC de sa branche complète et autonome d'activité du département «chaud», soit un apport net de 1.195.000 Euros.

Des termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique de la société EGELHOF en date du 31 mars 2008 et du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique de la société EGELHOF SENSORIC en date du 31 mars 2008, il résulte que :

l'actif apporté est valorisé à 5.932.624,45 € et le passif pris en charge par la société EGELHOF SENSORIC, sans solidarité avec la société EGELHOF, à 4.737.624,45 € (soit un actif net apporté de 1.195.000 €) ;

en rémunération de cet apport partiel d'actif, la société EGELHOF SENSORIC a augmenté son capital de 1.195.000 Euros pour le porter à 1.200.000 Euros par l'émission de 59.750 parts nouvelles de 20 Euros de nominal chacune, entièrement libérées, de même catégorie, créées avec jouissance du 1^{er} janvier 2008 et attribuées à la société EGELHOF ;

l'opération d'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital de la société EGELHOF SENSORIC sont devenues définitives en date du 31 mars 2008 suite à la réalisation, le 30 juin 2008, de la condition suspensive de l'obtention par le Bureau des Agréments du Ministère des Finances de la validation du caractère autonome de la branche apportée ;

la société EGELHOF SENSORIC a la jouissance des biens apportés depuis la date du 1^{er} janvier 2008.

Il n'a été émis aucune prime d'apport.

En conséquence, aux termes de la même délibération en date du 31 mars 2008, l'Associée Unique de la société EGELHOF SENSORIC a modifié l'article des statuts relatif au capital social, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Capital social :

Ancienne mention : le capital est fixé à 5.000 €.

Nouvelle mention : le capital est fixé à 1.200.000 Euros.

Pour avis